exposée au peuple du Canada. On se rappelle qu'à la dernière session du parlement, on s'est addressé à maintes reprises à sir William Van Horne, le président du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'engager à accepter la présidence de la commission chargée d'étudier les moyens de transports. Le discours du trône nous annonçait que cette question compliquée et importante devait être soumise à une commission. Qui a-t-on voulu choisir comme président de cette dernière? Sur qui a-t-on jeté les yeux pour nous diriger, nous éclairer et nous guider dans la solution de ce grand problème? Le gouvernement ne pou-vait régler cette question lui-même et il avait déjà montré son incapacité à trouver une solution. Aussi avait-il décidé de faire régler cette question par une commission. Les "Débats" en font foi, à maintes reprises. lorsque l'opposition lui demandait pourquoi cette commission n'était pas encore nommée, le gouvernement répondait : Nous essayons de nous assurer les services de sir Van Horne comme président. Ses relations avec le Pacifique l'auraitent-elles rendu indigne d'agir au nom du gouvernement, pour l'avantage du peuple canadien, dans cette matière importante? Aucunement. Je dis donc, si j'en juge d'après le passé de nos adversaires, du premier jusqu'au dernier, qu'ils n'ont pas le droit d'accuser un membre de l'opposition d'agir par préjugé ou d'une manière détournée, parce qu'il se trouverait intéressé dans une grande compagnie de chemin de fer ou dans une importante institution financière du pays. Ce sont des Canadiens qui possèdent, exploitent et administrent le chemin de fer Canadien du Pacifique. Cette grande compagnie a fait plus pour ouvrir à la colonisation, développer et consolider toutes les parties du Dominion que toute autre institution qui a jamais existé. Au lieu d'être méprisés, les hommes qui ont aidé le développement de cette compagnie, qui lui ont permis d'occuper la haute position qu'elle tient maintenant, devraient être cités comme des modèles dignes de la confiance et de l'appui de tout Canadien non préjugé, quel que soit le parti politique auquel il appartient. En ma qualité de simple membre de l'opposition conservatrice, je suis choqué des imputations dont on a chargé mon honorable collègue, le député de Toronto-ouest (M. Osler). Je déclare ici, que, qu'il soit ou non intéressé dans le chemin de fer Canadien du Pacifique, son opinion mérite d'être prise en considération surtout lorsqu'il s'agit d'une question de ce genre, à cause de la position qu'il occupe comme directeur d'une grande compagnie de chemin de fer du L'honorable député est responsable a ses électeurs des opinions qu'il exprime ici, et celles-ci seront encore considérées, alors que celles de nos adversaires seront oubliées depuis longtemps. On ne s'est

chef de l'opposition a été l'objet d'attaques déloyales. Il existe une espèce de seiche dont la seule arme de défense consiste en un fluide noirâtre que ce poisson répand contre ses ennemis, afin de protéger sa retraite. C'est peut-être ce fait qui a donné l'idée à certains membres de la droite d'attaquer, comme ils l'ont fait, le chef de l'opposition et l'honorable député de Toronto-ouest. Mais, M. l'Orateur, ces tactiques indignes ne servent de rien. Cux qui sont ainsi attaqués sont trop bien connus, ils occupent une position trop enviable dans la confiance et l'affection du peuple canadien pour que leur caractère élevé puisse être détruit par des attaques de ce genre, d'où qu'elles viennent. L'honorable député d'Annapolis, j'ai le regret de le dire, s'est trouvé le premier à pécher sous ce rapport. Il a osé dire :

2052

Je dis que nous, qui apartenons aux provinces maritimes, nous avions droit de cimpter, et nous comptions en effet recevoir l'appui unanime des représentants des provinces maritimes qui siègent à la gauche de l'Orateur, et nous avons été désappointés de les voir abandonner l'attitude qu'ils avaient prise. Nous avions surtout lieu de compter sur la coopération cordiale de l'hinorable chef de l'opposition, qui représente Halifax, une division électorale plus intéressée que toute autre division du Dominion à la construction de ce chemin. Monsieur l'Orateur, j'ai été désappointé de ne pas recevoir cet appui...

Je suis surpris qu'il puisse se trouver ici un député des provinces maritimes refusant d'aider le gouvernement, dans toute la mesure du possible à réaliser ce projet. Les provinces maritimes doivent beaucoup au gouvernement actuel; lorsqu'il a décidé de construire cette section de l'est il a yris une attitude héroique et a joué son sort. Nous lui sommes donc reconnaissants et nous le prouverons pas nos votes à la prochaine électiin générale.

L'honorable représentant de Hants (M. Russell) n'a pas manqué d'attaquer son collègue distingué dans la représentation des provinces maritimes et l'honorable chef de l'opposition. Il a dit:

Le député d'Annapolis et le ministre de l'Intérieur l'ont déjà dit, et je le répète, nos sommes prêts à faire face à cette situation. Nous membres, de la provinces de la Nouvelle-Ecosse, nous y sommes prêts assurément.

Voilà ceux qui protestent contre les appels aux sentiments nationaux; qui nous ont accusée, qu'il soit ou non intéressé dans le chemin de fer Canadien du Pacifique, son opinion mérite d'être prise en considération surtout lorsqu'il s'agit d'une question de ce genre, à cause de la position qu'il occupe comme directeur d'une grande compagnie de chemin de fer du pays. L'honorable député est responsable a ses électeurs des opinions qu'il exprime ici, et celles-ci seront encore considérées, alors que celles de nos adversaires seront oubliées depuis longtemps. On ne s'est pas attaqué seulement à l'honorable représentant de Toronto-ouest, mais l'honorable dus députées de qui protestent contre les appels aux sentiments nationaux; qui nous ont accusés, nous, représentants d'Ontario, d'avoir recours à ces moyens. Ils veulent faire croirre que le chef de l'opposition n'est pas loyal aux intérêts du pays tout entier. Evidemment, il ne leur appartient pas de porter de telles accusations, lorsqu'il s'agit d'une question qu'il occupe comme directeur d'une pays. L'honorable député est responsable a ses électeurs des opinions qu'il exprime ici, et celles-ci seront encore considérées, alors que celles de nos adversaires seront oubliées depuis longtemps. On ne s'est pas attaqué seulement à l'honorable représentant de Toronto-ouest, mais l'honorable